Conférence du procureur : enquête pour « homicide volontaire », au moins six individus ont massacré Quentin, toujours aucune interpellation… (MàJ)

16/02/2026 à 16h00



> *Le procureur de Lyon ne reprend pas les termes rixe ou barrage employés par certains journalistes*
>
> *Il décrit aussi comment le groupe de Quentin a été « violemment pris à partie »pic.twitter.com/YJGBjp4csU*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) February 16, 2026*

Lors d'un point presse très court, le procureur de la République a détaillé le déroulé des événements ayant conduit à la mort de Quentin Deranque. De premières tensions auraient éclaté à l'abord de Sciences Po Lyon, lorsque «*plusieurs individus*» ont arraché la banderole tenue par les militants de Némésis. Deux d'entre elles auraient été violentées – l'une

étranglée, l'autre jetée au sol et frappée (NdeFDS : ITT de 2 et 5 jours).

Mais, précise le procureur, à ce stade, les *«jeunes hommes»* censés assurer leur protection, *«n'intervenaient pas»*.

C'est trente minutes plus tard, qu'ils sont alors *«pris à partie violemment par un groupe d'une vingtaine d'individus masqués et cagoulés»*. La plupart des jeunes hommes venus assurer la sécurité des militants de Némésis *«parvenaient à s'enfuir»*, sauf trois d'entre eux qui se sont retrouvés *«isolés»*. *«Ces trois jeunes hommes, dont Quentin Deranque»* sont alors *«jetés au sol et frappés de très nombreuses reprises par au moins six individus»*. Deux parviennent à s'enfuir, tandis que Quentin Déranque *«restait au sol»*. Au même moment, le groupe d'individus les ayant frappés se retirait. La jeune victime, encore consciente, est alors rejointe par des amis, qui tentent de le ramener chez lui, avant de constater *«sur le chemin du retour»* la dégradation rapide de son état, et décident d'appeler les secours.

Libération

L'autopsie a permis de déterminer *«qu'il présentait essentiellement des lésions à la tête, un traumatisme crânien encéphalique majeur»*.

Une enquête criminelle des chefs d'homicide volontaire et une enquête délictuelle pour violences aggravées par trois circonstances (réunion, marqué et porteur d'arme) et du chef d'association de malfaiteurs en vue de commettre un délit punis de cinq ans d'emprisonnement sont en cours.

La division criminelle territoriale de la police de Lyon a auditionné plus d'une quinzaine de témoins. *«Des analyses des vidéos sont en cours. Des constatations techniques se*

poursuivent. À ce stade, l’enquête cherche à identifier l’ensemble des auteurs directs des faits criminels en se basant non pas sur des rumeurs mais sur les éléments recueillis lors des investigations de police.»

Aucune interpellation n’a pour l’instant eu lieu. (…)

Le Figaro

Quelques extraits :

> *Mort de Quentin Deranque lors d'affrontements entre mouvances d'ultragauche et d'ultradroite*
>
> *Le procureur de la République de Lyon annonce l'ouverture d'une enquête criminelle pour homicide volontaire pic.twitter.com/iHshw8sSxL*
>
> *— BFM (@BFMTV) February 16, 2026*

> *Mort de Quentin: "Au moment où je vous parle, il n'y a pas eu d'interpellation", déclare le procureur de la République de Lyon pic.twitter.com/Shlfau7HUe*
>
> *— BFM (@BFMTV) February 16, 2026*

> *Mort de Quentin: "L'autopsie pratiquée ce matin montre des lésions à la tête", déclare le procureur de la République de Lyon pic.twitter.com/j0Fm8TLYxJ*
>
> *— BFM (@BFMTV) February 16, 2026*

> *Mort de Quentin Deranque lors d'affrontements entre*

mouvances d'ultragauche et d'ultradroite

"Trois jeunes hommes ont été jetés au sol dont Quentin Deranque", explique Thierry Dran, le procureur de la République de Lyon pic.twitter.com/DKa6oVMsXx

— BFM (@BFMTV) February 16, 2026

Suivez le direct :